

MISSION D'OBSERVATION CITOYENNE DES ELECTIONS LEGISLATIVES ET LOCALES DU 27 SEPTEMBRE 2025

DECLARATION PRELIMINAIRE

Hôtel Radisson Blu, Libreville, le 28 septembre 2025.

INTRODUCTION

Après vingt-quatre (24) mois de transition politique amorcée le 30 août 2023, les électeurs gabonais se sont rendus aux urnes ce 27 septembre 2025 pour élire leurs députés ainsi que leurs conseillers départementaux et communaux.

Ces élections couplées marquent une étape déterminante dans la vie politique du Gabon, s'inscrivant dans la dynamique d'un retour à l'ordre constitutionnel et démocratique, amorcé avec l'adoption de la **loi référendaire n° 002-R/2024** du 19 décembre 2024 portant **Constitution de la République Gabonaise** à l'issue du référendum du 16 novembre 2024, ainsi que la promulgation de la **loi organique n°001/2025** du 19 janvier 2025 portant **Code électoral en République Gabonaise**.

Conformément aux dispositions de l'article 124 du Code électoral, consacrant désormais l'observation électorale nationale, le Réseau des Observateurs Citoyens a mis en place une mission d'observation pour suivre le déroulement de ce double scrutin et renforcer la Démocratie.

Le ROC est une structure inclusive, indépendante, neutre et impartiale, regroupant douze (12) organisations de la société civile légalement constituées, notamment :

- ReFLeT;
- FNAPHG ;
- YALI Gabon ;
- RCRSCSR ;
- SJ ;
- BFAFG ;

- ANAREG ;
- ACPJ ;
- AWLN ;
- CADDE ;
- SUNAMITE ;
- AJDPT.

Cette diversité, associée à un partenariat avec divers experts, a permis de mobiliser des compétences variées en analyse juridique, politique, électorale, statistique, en observation citoyenne, gouvernance électorale, cartographie, médiation et plaidoyer.

Avec l'appui du Gouvernement Gabonais, du PNUD, du Gouvernement Japonais, des ambassades de Turquie, de France et de Suisse et de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), le ROC a déployé **500** observateurs sur toute l'étendue du territoire national et une Situation Room installée au Radisson Blu Libreville.

La Situation Room, véritable centre névralgique du dispositif, est organisée en trois chambres :

- **La Chambre Technique** (35 membres) collecte et valide les données issues du terrain ;
- **La Chambre Analytique** (6 membres) traite et synthétise les informations, rédige les communications officielles et le **rapport général** de la mission d'observation ;
- **La Chambre Politique** (8 membres) rend publiques les communications officielles, assure le plaidoyer, gère les relations stratégiques et lance les alertes en cas de nécessité.

Grâce à une formation aux normes **BRIDGE** et à l'utilisation de la technologie **Kobo Toolbox** avec géolocalisation sécurisée de ses observateurs, le ROC a pu suivre et gérer les incidents en temps réel, tout en maintenant une collaboration efficace avec les autorités électorales.

La présente **Déclaration préliminaire** décline les principales observations du ROC relatives au déroulement du processus électoral. Un rapport final sera publié dans un délai de 60 jours après la tenue d'un atelier de capitalisation, offrant une analyse approfondie.

I. Constatations préélectorales

Cette analyse couvre la situation préélectorale des scrutins du 27 septembre 2025 au Gabon, en distinguant deux périodes : (1) avant l'ouverture de la campagne électorale, et (2) pendant la campagne. Elle est structurée autour des critères de légalité, régularité, inclusion, transparence, équité et apaisement. De façon globale, il ressort un climat apaisé, bien que vulnérable aux rumeurs et incidents dans certaines localités.

II. Constatations du jour du scrutin

Le jour du vote, le 27 septembre 2025, le ROC a déployé **500** observateurs dans **1.810** bureaux de vote répartis dans les neuf provinces du pays.

Le suivi des opérations a permis de collecter des données qualitatives et quantitatives, fondées sur cinq critères : l'équité, la régularité, l'inclusion, la transparence et l'apaisement.

1. **Déroulement général**

- Une forte présence féminine dans le personnel électoral a été constatée, (52 %)
- 26% des bureaux ont ouvert à l'heure légale de 7h00.
- Dans la majorité des cas, les urnes étaient scellées et vides avant le début du scrutin, conformément aux règles en vigueur.
- L'ambiance générale autour des bureaux a été calme et sereine, avec un dispositif sécuritaire présent et dissuasif.
- Toutefois, le ROC a relevé quelques insuffisances en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Dans certains bureaux de vote, des refus d'accès aux observateurs ont été signalés au début des opérations, ce qui a temporairement freiné la mission. Grâce à l'intervention rapide du ROC auprès des autorités compétentes, ces restrictions ont été levées, permettant la poursuite normale des observations.

2. **Incidents majeurs**

Le ROC a relevé plusieurs incidents notables :

- **Moabi (Nyanga)** : des membres du bureau ont été surpris en train de signer des bulletins de vote et procès-verbaux.
- **Essassa et Ntoun (Estuaire)** : des électeurs ont détruit les urnes, entraînant la suspension temporaire des opérations à Essassa, tandis qu'au 1^{er} arrondissement de Ntoun, le vote a été reporté et le vice-président du bureau de vote incriminé a été suspendu.
- **Bikélé (Estuaire)** : une bagarre a éclaté après des accusations de bourrage d'urne.
- **Pana (Ogooué-Lolo)** : Affrontement entre partisans et forces de sécurité, avec destruction d'urnes.
- **Port-Gentil (Ogooué-Maritime)** : Absence des bulletins de vote d'un candidat dans certains bureaux.
- **Boumango (Haut-Ogooué)** : Irrégularités signalées dans l'organisation du vote.

- **Mangoungou/Franceville (Haut-Ogooué):** Altercation entre électeurs et membres du bureau de vote

3. **Autres irrégularités**

- Retard généralisé dans l'ouverture des bureaux, entraînant des fermetures tardives.
- Faible affichage des listes électorales à l'extérieur des bureaux.
- Usage excessif et irrégulier de procurations, en violation de l'article 147 du Code électoral (un mandataire ne peut disposer que d'un seul mandat).
- Isoloirs non conformes, constitués de simples tissus transparents, en violation de l'article 361 du Code électoral.
- Membres des bureaux accompagnant des électeurs dans l'isoloir, violant l'article 143 du Code électoral qui garantit le caractère secret du vote.
- Cas de tentatives d'influence de la part de certains membres du bureau de vote, en faveur de candidats.

4. **Limitations techniques et logistiques**

- L'absence de cartographie électorale officielle a limité la capacité du ROC à planifier le déploiement de ses observateurs de façon optimale, entraînant une couverture inégale du territoire.
- Des perturbations liées à internet et à l'électricité ont parfois ralenti la transmission des données.

CONCLUSION

Au terme de cette mission, le ROC salue l'engagement et le professionnalisme de ses observateurs et des membres de la Situation Room, malgré les aléas rencontrés.

Ces élections, bien que marquées par des incidents et des irrégularités, constituent une étape importante vers la consolidation démocratique du Gabon.

Le ROC réaffirme son rôle en tant qu'acteur clé pour la promotion d'un processus électoral transparent, inclusif et crédible, au service du renforcement de la démocratie et de la stabilité politique du pays.

Recommandations préliminaires

Au Gouvernement, à travers le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité :

- **Publier une cartographie électorale nationale détaillée** avant chaque scrutin, afin de faciliter le déploiement optimal des observateurs et la planification logistique des élections.
- **Renforcer la formation des membres des bureaux de vote**, notamment sur les dispositions légales relatives au secret du vote, à l'usage des procurations, à l'accès des observateurs dans les bureaux de vote et à la gestion du matériel électoral.
- **Veiller à l'accessibilité des bureaux de vote pour les personnes à mobilité réduite**, en imposant la présence de rampes d'accès et.
- **Renforcer les mesures de contrôle et de sanction** contre les pratiques frauduleuses (bourrage d'urnes, influence sur les électeurs, falsification de procès-verbaux).
- **Améliorer la gestion logistique**, notamment en ce qui concerne la ponctualité de l'ouverture des bureaux et la disponibilité de tous les bulletins de vote.
- **Assurer la confidentialité du vote** en déployant des isoloirs conformes

Aux Organisations de la Société Civile (OSC) :

- **Renforcer la formation continue des observateurs**, en intégrant davantage les normes internationales et les dispositions spécifiques du code électoral gabonais.
- **Sensibiliser la population sur ses droits et devoirs électoraux**, notamment sur le bon usage des procurations et la préservation du secret du vote.
- **Développer des outils technologiques plus performants**, pour la remontée sécurisée et en temps réel des données d'observation, même en cas de coupure d'internet ou d'électricité.

- **Renforcer les actions de plaidoyer** auprès des autorités pour la transparence et la crédibilité des élections, en s'appuyant sur les rapports d'observation et les constats documentés.
- **Renforcer la coordination entre OSC**, afin d'assurer une couverture harmonisée du territoire et d'éviter les doublons dans la collecte d'informations.

Aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) :

- **Continuer à soutenir le renforcement des capacités techniques, financières et logistiques** des OSC et des institutions électorales, notamment par la formation et la dotation en matériel adapté.
- **Appuyer le développement de technologies sécurisées**, incluant la géolocalisation, pour le suivi et la transparence du processus électoral.
- **Encourager et soutenir la mise en place de mécanismes d'évaluation post-électorale**, afin d'analyser les dysfonctionnements et de proposer des améliorations pour les scrutins futurs.
- **Accompagner la promotion de l'inclusion**, en finançant des projets visant à améliorer l'accessibilité des bureaux de vote pour les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap.